

# DIRECTEUR·RICE DE CENTRE DE LOISIRS



## DESCRIPTIF MÉTIER

Le directeur·rice de centre de loisirs organise et encadre, dans le respect du projet éducatif, le fonctionnement des activités de la structure d'accueil dont il·elle a la responsabilité. Au sein de l'équipe d'animation, il·elle participe à l'accueil et à l'encadrement de groupes d'enfants dans le respect des règles de sécurité.



### QUELLES MISSIONS ?

- Mettre en place des projets d'animation dans le cadre du projet éducatif mis en place.
- Organiser et superviser les tâches de l'équipe d'animation de la structure, participer au recrutement des animateur·rice·s.
- Organiser régulièrement des réunions de coordination.
- Veiller à la bonne utilisation des locaux du centre de loisirs, signaler les éventuels dysfonctionnements et dégradations.
- Participer à l'accueil des enfants et de leurs parents, coanimer des activités, veiller à la bonne transmission des informations.
- Gérer les conflits entre les enfants, être garant du respect des règles de vie au sein de la structure.
- Contribuer aux démarches administratives liées à l'accueil des enfants et au bon fonctionnement général du centre de loisirs.



### QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

- > Diplômes et formations requis :  
BAFA, BAFD, BPJEPS, DEJEPS.



### QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Esprit d'équipe, écoute, diplomatie, organisation, sens du contact, sens de l'observation, réactivité, force de proposition, sens du service au public



### QUELLES COMPÉTENCES ?

Accueillir, orienter et renseigner les familles, réguler les conflits, animer et encadrer un groupe d'enfants, gérer son temps et les priorités, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, fixer des objectifs, élaborer et conduire un projet.



### OÙ EXERCER ?

Les directeur·rice·s de centres de loisirs sont recruté·e·s par les communes pour piloter le fonctionnement d'accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire.



### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, concours d'animateur territorial.